

31 Décembre 1908

N° 36. — 5° Série

ABONNEMENT : 1 FR. 25

Le Numéro : 10 Centimes

Le Journal

des Philatélistes

Revue Mensuelle

TH. LEMAIRE, éditeur philatélique

- 16 -

Avenue de l'Opéra
PARIS

TÉLÉPHONE 299.43

21 MÉDAILLES OR, ARGENT, ETC.

PARIS, LA HAYE, GENÈVE
UTRECHT, Ratisbonne, MANCHESTER
TURIN, ANVERS, LILLE, REIMS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

MEMBRE DU JURY :

LA HAYE 1901, MULHOUSE 1903
ROTTERDAM 1907

Th. LEMAIRE, 16, Avenue de l'Opéra, PARIS

Nous avons, en effet, un sujet bien plus intéressant, débordant d'actualité, qui nous a été fourni par l'enveloppe reproduite ci-dessous :



Cette enveloppe, mise à la poste de Port-Vila (Nouvelles-Hébrides), le 30 octobre 1908, ainsi qu'en témoignent les cachets d'oblitération, est affranchie par deux timbres de 5 centimes de la **Nouvelle-Calédonie**, sans surcharge, et par un timbre **anglais** de 2 1/2 pence des Nouvelles-Hébrides, émission provisoire toute récente que nous cataloguons à la Chronique des Nouveautés. Elle comporte donc la **taxe française** de 35 centimes pour les lettres recommandées, taxe représentée par un affranchissement mixte, partie français, partie anglais.

C'est là une pièce des plus curieuses, qui est sûrement un des témoignages les plus probants de l'entente cordiale et qui nous conduit naturellement à donner quelques explications sur le régime administratif et le service postal des Nouvelles-Hébrides.

**

Ces îles, au nombre de 37, sont situées entre la Nouvelle-Guinée et l'archipel de Fidji, au nord-est de la Nouvelle-Calédonie.

Elles avaient été annexées par la France en 1885, mais l'Angleterre, sur les réclamations de ses colonies australiennes, obtint le *condominium* du 24 octobre 1887, qui remit à une commission mixte d'officiers de marine l'administration des Nouvelles-Hébrides.

La situation respective des colons anglais et français fut réglée par les accords du 8 avril 1904 et du 27 février 1906, en vertu desquels l'archipel forma un territoire d'influence commune entre la France et l'Angleterre, les nationaux des deux pays y jouissant de droits égaux.

Enfin, en 1907, un nouveau traité stipula que le service des postes serait commun aux deux pays et qu'« il serait émis par les Nouvelles-Hébrides, dans

« les conditions prévues par les conventions internationales relatives aux postes, une série spéciale de figurines postales ».

Antérieurement à cette époque, deux essais d'émissions locales avaient été faits dans le pays.

En 1897, la Compagnie anglaise *the Australasian New Hebrides Company limited* émit deux timbres représentant une vue de Port-Vila, un des principaux ports de l'archipel :

- 1 penny, carmin et noir.
2 pence, brun et bleu.

Six ans plus tard, le Syndicat français des Nouvelles-Hébrides émit, à son tour, 4 timbres que, en raison de leur originalité et malgré leur caractère essentiellement local, nous avons fait figurer sur notre catalogue du xx^e siècle. Cette fois-ci les inscriptions ne sont plus en anglais, mais en français et les valeurs sont les suivantes :

I



- 5 centimes, bleu et vert. Type I
15 — brun et bleu. — I
25 — carmin et noir. — II
1 franc, vert et bleu. — II

II



Sur le dessin du premier de ces timbres, en haut et de chaque côté, se présentent deux profils que l'on voit le plus ordinairement chez les charcutiers. C'est l'animal que Charles Monselet appelait « cher ange », mais ce n'est pas notre porc à nous, c'est le *babiroussa* (du malais : *babi*, cochon et *roussa*, cerf). Ce mammifère est caractérisé par son corps élancé, haut sur pattes, et par ses canines supérieures, qui se recourbent, chez le mâle, comme deux cornes. Il atteint la taille d'un petit âne et sa chair est assez estimée. Le centre du timbre est occupé par un indigène, dans un paysage quelconque.

Le second timbre représente le port de Franceville.

*
**

Contrairement aux clauses de l'accord de 1907, qui comportait implicitement la création d'une série **unique** de timbres, d'un caractère anglo-français, la France fit procéder, au mois de juillet dernier, à des surcharges sur les timbres de la Nouvelle-Calédonie, pour leur emploi aux Nouvelles-Hébrides.

De son côté, aujourd'hui, l'Angleterre surcharge, dans le même but, ses timbres de Fidji, mais nous savons de source certaine que ces deux séries sont sur le point d'être supprimées; peut-être même sont-elles déjà retirées de la circulation. La question sera définitivement tranchée, soit par la cession des Nouvelles-Hébrides à l'Angleterre, en échange de la colonie de Sierra-Leone, soit, si l'archipel conserve son caractère mixte, par la création d'un type unique de timbres communs aux deux pays.

